

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Ancien Dieweg 13.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Olivier Smets et Christel Vancampenhout.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45328-2020 : rehausser une habitation unifamiliale pour aménager une suite parentale et isoler les façades avant et arrière du volume à rue, ainsi que les pignons visibles depuis l'espace public.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS)

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation d'une construction mitoyenne §1 alignement §2 mitoyenneté)
- Application de l'article 92 du CoBAT (Règlement communal d'urbanisme pour la gestion des eaux)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **12/10/2020** et jusqu'au **26/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 12/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



RÉGION DE  
BRUXELLES-  
CAPITALE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°255/20) PERMIS D'URBANISME



### Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 875.
- Identité du demandeur : Monsieur Artur Azizyan.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45287-2020 : agrandir et transformer une maison unifamiliale en un immeuble de rapport.

**Nature de l'activité** : logements.

**Zone** : PRAS : en zone mixte, en liseré de noyau commercial et le long d'un espace structurant  
PPAS : n° 51 - Quartier Floride-Langeveld - AR du 15/04/1988.

### Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'article 126 §11,1° du CoBAT (dérogations au PPAS n°51 en ce qui concerne les articles 1.3.2 : gabarit et profondeur du bâtiment et 3.5 : largeur de la lucarne)
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **12/10/2020** et jusqu'au **26/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Dolez 231 - 235.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Diego Formato et Aurélie Crestin.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45341-2020 : démolir des annexes sur les parcelles du n°231 et du n°235 et reconstruire un volume d'annexe sur la parcelle du n°231, en intérieur d'ilot pour un cabinet de logopédie et un garage pour deux véhicules.

**Nature de l'activité** : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 16.al4 du PRAS (transformation - reconstruction entraînant un accroissement >20% volume bâti d'une construction existante dans la zone).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **12/10/2020** et jusqu'au **26/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 12/10/2020.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Doyenné 46.
- Identité du demandeur : Monsieur Emmanuel Crooij.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45154-2020 : mettre en conformité la fermeture des balcons, agrandir un appartement au niveau des combles et rénover entièrement un immeuble de rapport existant de 3 logements.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation.

**Motif principal de l'enquête :**

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **12/10/2020** et jusqu'au **26/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 12/10/2020.  
Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°258/20)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Vallon d'Ohain 11.
- Identité du demandeur : Monsieur Matthieu Bocquet.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45383-2020 : transformer une villa 4 façades.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle.  
PPAS : N°4ter avenue d'Orbaix approuvé par AR du 24/08/1960.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de l'article 67 du CoBAT: mesures particulières de publicité (motifs du PRAS) requises dans le PPAS 4ter (avenue d'Orbaix).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **12/10/2020** et jusqu'au **26/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 12/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°259/20)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1037.
- Identité du demandeur : Monsieur Jürgen Köppen.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45375-2020 : changer l'affectation du commerce en profession libérale et le rendre attenant au logement du rez-de-chaussée.

**Nature de l'activité :** logement et commerce.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation, en liseré de noyau commercial et le long d'un espace structurant  
PPAS : n°30bis - Quartier du Vert Chasseur (AGRBC 10/03/1994).

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article 126 §11,1° du Cobat (dérogation au PPAS n°30bis en ce qui concerne l'article 5.1 : destination en zone d'habitat avec front commercial ou HoReCa).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **12/10/2020** et jusqu'au **26/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 12/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°260/20)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1488.
- Identité du demandeur : Monsieur Benoît Koch.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45423-2020 : modifier le volume d'un appartement situé en fond de parcelle comprenant le changement d'affectation d'un atelier mécanique en logement, la création d'un jardin en fond de parcelle suite à la démolition d'une verrière, la transformation des caves existantes du bâtiment.

**Nature de l'activité :** logements et atelier.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, en point de variation de mixité, le long d'un espace structurant.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS).

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **12/10/2020** et jusqu'au **26/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 12/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.